Flash actu
LE BULLETIN D'INFORMATION DU GROUPE AIR FRANCE

Numéro 1739 - 12/11/2012

SECURITE DES VOLS : MISE AU POINT D'AIR FRANCE

La sécurité des vols mise en question dans un documentaire de Canal Plus : la réponse d'Air France

Canal Plus diffusera ce soir un reportage, volontairement à charge contre la Compagnie, intitulé "Air France - La chute libre" dans le cadre de son émission "Spécial Investigation". Ayant eu connaissance, dès le départ, de l'intention de l'un des auteurs de dénigrer la Compagnie (intention par ailleurs déjà exprimée dans ses productions précédentes), Air France n'a pas voulu participer ou apporter son témoignage sur ce sujet crucial de la sécurité des vols.

Pour travestir de façon caricaturale et alarmiste la situation de la Compagnie en termes de sécurité des vols, ce documentaire, dont Air France a pu visionner une copie de travail envoyée à la presse, fait principalement intervenir des témoignages partiaux d'anciens collaborateurs de la Compagnie, ayant tous des comptes personnels à régler avec l'entreprise. L'un d'entre eux, pilote licencié pour inaptitude professionnelle, a d'ailleurs déjà été condamné à plusieurs reprises pour diffamation. L'un des auteurs du reportage a déjà, à plusieurs reprises, publié des articles comprenant de nombreuses approximations, qui ont conduit la Compagnie à faire valoir son droit de réponse.

Ce reportage comprend de nombreuses inexactitudes, amalgames et contrevérités qui ne servent qu'un seul objectif : remettre en cause la gestion de la sécurité des vols d'Air France. A aucun moment, ce reportage ne reflète les conclusions d'enquêtes officielles menées par le BEA, ni les recommandations de la Mission d'expertise externe sur la sécurité des vols.

Sur corporate.airfrance.com et en Une d'Intralignes, Air France a dressé la liste de ces faits inexacts rapportés dans le reportage et a apporté les éléments factuels qui permettent de les corriger ou de les remettre en contexte.

Air France a signifié à Canal Plus, ainsi qu'au producteur de l'émission, que la sécurité des vols était la première priorité de la Compagnie. Il ne s'agit pas d'une question d'image mais du fondement du contrat entre une compagnie aérienne et ses clients. Le Groupe Air France exploite chaque année 500 000 vols et transporte 45 millions de passagers dans des conditions de sécurité optimales, comme toutes les instances de contrôle le reconnaissent.

La Compagnie regrette cette quête de sensationnel qui va à l'encontre de l'importance de ce sujet, comme du travail rigoureux mené au quotidien par ses pilotes, hôtesses et stewards et personnels au sol, en qui la Direction souhaite réaffirmer sa pleine et entière confiance.
Enfin, Air France, par la voix de ses avocats, se réserve le droit de solliciter réparation en justice.

DOCUMENT RESERVE AUX MEMBRES DU GROUPE AIR FRANCE. TOUTE REPRODUCTION, MEME PARTIELLE, INTERDITE.